

COUR DES DROITS DE L'HOMME

Les 25 ans du concours de plaidoirie René-Cassin

La Cour européenne des droits de l'homme à Strasbourg a accueilli le vingt-cinquième concours international de plaidoirie René-Cassin. Concours remporté par une équipe étudiante de Paris X.

Compétition de procès fictifs en langue française fondés sur la Convention européenne des droits de l'homme et ouvert aux étudiants en droit et en sciences politiques, le concours international de plaidoirie René-Cassin a fêté son 25^e anniversaire, les 6 et 7 avril, dans les locaux de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH).

Seize équipes d'étudiants présélectionnés, dont une équipe de l'Université de Strasbourg, représentant des universités de onze pays France, Belgique, Roumanie, Suisse, Turquie... se sont transformées pour l'occasion en avocats devant un jury représentant les juges de la Cour de Strasbourg.

Dans une affaire fictive, les équipes ont plaidé pour les protagonistes d'une manifestation qui avaient donné lieu à de sérieux heurts entre manifestants et forces de l'ordre lors d'un sommet de chefs d'État et de gouvernement.

Une réalité mondiale

À l'issue des plaidoiries de demi-finales qui se sont déroulées mardi, les deux équipes finalistes, l'Université de Lausanne pour les requérants et l'université de Paris Nanterre X pour les défenseurs, se sont opposées mercredi devant un jury présidé par Noëlle Lenoir, avocate, ancienne ministre des affaires européennes et ancienne membre du Conseil constitutionnel. La victoire est revenue aux étudiantes de Paris X qui seront accueillies pour un mois à la Cour européenne des droits de l'homme.

Une cour européenne, mais une réalité mondiale, ses décisions ayant un retentissement qui dépasse les frontières de notre continent. Ainsi, la Cour suprême des États-Unis se plaît à se référer aux arrêts des juges de Strasbourg.

En France, le Conseil constitutionnel s'inspire de plus en plus des jugements de la CEDH.

Vous pouvez retrouver le concours de plaidoirie sur le site de la CEDH : <http://www.europeens.org/> et sur celui du Cercle des européens : <http://www.ceuropeens.org/>